

Les critères d'acquisition sont accordés seulement aux personnes :

- domiciliées sur Avignon alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune
- décédées sur Avignon quel que soit leur domicile
- non domiciliées sur Avignon mais qui ont droit à une sépulture de famille existante
- Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille à Avignon et qui sont inscrits sur la liste électorale.

PIÈCES à FOURNIR

ACHAT	<ul style="list-style-type: none">☞ Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (eau, edf, impôts, loyer)☞ Livret de famille de l'acquéreur
INHUMATION	<ul style="list-style-type: none">☞ Pièce d'identité <u>obligatoire</u> en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire,...)
URNE	<ul style="list-style-type: none">☞ À l'identique (cf ci-dessus)☞ Acte de décès du défunt☞ Attestation de crémation

PAIEMENT

- ☞ par chèque bancaire, mandat, libellé à l'ordre du : **RÉGIE DES CIMETIÈRES D'AVIGNON**
- ☞ par virement : demander le RIB ou cliquer sur le lien ☞ <H:\REGIE\RIB -compte DFT-.pdf>
- ☞ **NB : fournir un chèque de banque certifié pour tout montant égal ou supérieur à 1 500 €**

à l'adresse suivante : **RÉGIE DE RECETTES
CIMETIÈRE SAINT VÉRAN
9 avenue Stuart Mill
84000 AVIGNON**

Autre moyen de paiement dans nos locaux :

- ☞ en numéraire (300 € maximum) -**appoint exigé**-
☞ *justificatif fourni*

IMPORTANT

Le souscripteur doit impérativement **s'opposer ou non à la crémation** lors de la reprise de sa concession en cas de non-renouvellement, exprimée dans un testament ou dans une déclaration en forme testamentaire, soit par devant Notaire, soit sous signature privée.

Cette disposition est extrêmement importante si l'on veut respecter les dernières volontés des défunts qui ont un droit sacré et reconnu par la Loi sur la Liberté des Funérailles de 1887.

Rappel: le titulaire ou s'il décède son ayant-droit doit :

- entretenir la sépulture
- informer le service pour tout changement d'adresse
- respecter le règlement intérieur et la législation en vigueur

AVIGNON
Ville d'exception

CONSERVATION DES CIMETIÈRES D'AVIGNON

➔ TARIFS 2022

INFORMATIONS

Sur RDV uniquement suite aux dispositions liées à la COVID-19

Toutes les démarches relatives aux concessions (acquisition, renouvellement, conversion) s'effectuent auprès du :

SERVICE DES CIMETIÈRES	☎	Fax
Bureau Administratif ST VÉRAN 9 avenue Stuart Mill 84000 AVIGNON	04-90-80-79-95	04-90-80-79-92

Courriel : secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com

TRAVAUX : contacter le 04-90-80-79-96

Courriel : cimetiestravaux@mairie-avignon.com

Responsable : Mr Jean-Christophe ASCIONE

HORAIRES DE L'ACCUEIL

LUNDI AU VENDREDI	MATIN	08 H 30	12 H 00
	APRES-MIDI	13 H 30	17 H 30
SAMEDI	MATIN	08 H 30	12 H 00

CATÉGORIES	PLACES	M ²	NATURES	TARIFS	OBSERVATIONS
QUINZENAIRE	2	jusqu'à 2,00	PLEINE TERRE	280 €	❖ acquisition le jour de l'évènement ❖ renouvellement à l'échéance AUCUNE RÉSERVATION POSSIBLE
TRENTENAIRE	2	jusqu'à 2,00	PLEINE TERRE	520 €	LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS DANS LES TROIS MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ACHAT D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE
	1 à 6	2,50	CONSTRUCTIBLE	655 €	
	6 à 12	4,00	CONSTRUCTIBLE	1 050 €	
CINQUANTENAIRE	2	jusqu'à 2,00	PLEINE TERRE	910 €	<i>(Art.30-Section 3 –Partie 1- du Règlement intérieur des Cimetières en date du 11/01/2019)</i> Les concessions existantes peuvent être soit :
	1 à 6	2,50	CONSTRUCTIBLE	1 150 €	
	6 à 12	4,00	CONSTRUCTIBLE	1 780 €	
PERPÉTUELLE SAINT-VÉРАН	2	jusqu'à 2,00	PLEINE TERRE	4 755 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ renouvelables pour : ❖ la même durée ❖ une durée supérieure (30 en 50 ans) ❖ une durée inférieure (50 en 30 ans)
	1 à 6	2,50	CONSTRUCTIBLE	6 057 €	
	6 à 12	4,00	CONSTRUCTIBLE	9 631 €	
PERPÉTUELLE MONTFAVET LA BARTHELASSE	2	jusqu'à 2,00	PLEINE TERRE	3 055 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ convertibles pour : <i>(en cours de validité)</i> ❖ une durée supérieure
	1 à 6	2,50	CONSTRUCTIBLE	3 931 €	
	6 à 12	4,00	CONSTRUCTIBLE	6 229 €	

CUVES DISPONIBLES		
PLACE(S)	TARIFS	CIMETIÈRES
1	1 090 €	MONTFAVET-ST VÉРАН-BARTHELASSE
2	1 290 €	MONTFAVET-ST VÉРАН-BARTHELASSE <i>-création suite à des reprises-</i>
3	1 480 €	MONTFAVET-ST VÉРАН-BARTHELASSE
4	1 690 €	MONTFAVET-ST VÉРАН-BARTHELASSE
6	1 780 €	MONTFAVET-ST VÉРАН-BARTHELASSE <i>-création suite à des reprises-</i>
6/9	1 870 €	MONTFAVET

COLUMBARIUMS				
QUINZENAIRE	AUCUNE RÉSERVATION POSSIBLE			
PLACES URNES	2	3	4	6
TARIFS	135 €	210 €	300 €	450 €

TARIFS DE VENTE PAR M ² SUPPLEMENTAIRES		
CATÉGORIES	M ²	Tarifs le M ² supplémentaire
TRENTENAIRE	2,50 à 4,00	260 €
	4,00 et +	320 €
CINQUANTENAIRE	2,50 à 4,00	480 €
	4,00 et +	510 €
PERPETUELLE	2,50 et +	2 120 €

DEPOSITOIRE – CAVEAU PROVISOIRE		
Droit d'entrée	25 €	Tout mois commencé est dû en entier Dépôt 6 mois maximum
Tarif mensuel	20 €	

JARDINS DU SOUVENIR	gratuit	dispersion des cendres dans leur totalité
TERRAIN COMMUN	gratuit	cinq ans